

Miracle technologique de 1977 : 2CV-FAF

Dans les années 80, le comparatif des taux de retouche entre Peugeot et Toyota conduit à la considération « décoiffante » d'un rapport du simple « au centuple », d'inspiration biblique, entre Peugeot et Toyota. En 2026, ce nouveau flash-back porte cette fois l'éclairage sur le génie de la « Citroën FAF »

Miracle la dynamique FAF

L'idée de génie de la 2CV-FAF, c'est que la carrosserie pliée et boulonnée, qui évite l'emboutissage, est à la fois « facile à fabriquer », à financer, et à réparer ! Alors pourquoi la saga « FAF » est-elle restée bloquée à 30.000 véhicules, voire « 1700 », selon un décompte qui m'échappe encore ?

Un « Triomphe mondial » escompté

La réponse est simple. Si le succès de Citroën-FAF n'a pas été au rendez-vous, c'est parce que « **les gens négatifs ont un problème pour chaque solution** »¹ : pour l'insatiabilité cynique et froide du [milieu criminel, dont il s'agit](#), la FAF ne représentait qu'un manque à gagner potentiel.

Deux mentalités incompatibles

Et ce « manque à gagner » potentiel est exactement ce qui a déjà été remplacé une première fois² par le système bancaire de la dette, noirceur criminelle oblige, quitte à devoir détruire le système créatif des guildes par des guerres dont le souvenir commence à réveiller nos consciences.

Négligence pénale Post-striptum

Quelle que soit notre perception du dossier FAF, dans la décennie des années 70, sauf omission, celui-ci est hélas corroboré aujourd'hui par la suppression des voitures d'entrée de gamme, systématiquement supprimées des catalogues au profit d'un meilleur rendement³ financier.

¹ Analyse d'Einstein, qui précise : « tenez-vous éloigné des gens négatifs »

² Mots-clés pour en savoir plus sur le système des Guildes et leur destruction historique : « tartare, Tartarie ».

³ A cout fixe égal en termes de fabrication mais aussi d'équipements obligatoires, quelle que soit la taille du véhicule, le piège de la tentation, déjà [dénoncé de longue date par Ben Sira](#), consiste à maximiser les frais variables payés par le client (en clair, l'obliger à acheter une voiture plus grosse ...)